



## Démission et indemnités

-----  
Par Amel89

Bonjour

Je suis cadre et je souhaite démissionner de mon entreprise. Je voudrai savoir si je peux toucher des indemnités contractuelles ?

J'ai regardé dans ma convention mais elle est tellement compliquée que je ne trouve pas le chapitre de la démission

Pouvez vous m'aider?

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

Vous dites :

Je voudrai savoir si je peux toucher des indemnités contractuelles ?

Des indemnités contractuelles, cela signifie donc qu'elles sont prévues par votre contrat. Personne ne peut donc vous répondre sans connaître ce contrat !